

**ELECTIONS DES PERSONNELS
(SCRUTIN DE LISTE)**

UNIVERSITE DE TOURS

ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS

**Election des représentants des personnels au Conseil académique – commission de la recherche
Collège des autres personnels**

Le Président de l'Université de Tours,

Vu le Code de l'Education,
Vu les statuts de l'Université de Tours,
Vu le procès-verbal des opérations électorales auxquelles il a été procédé le 17 mars 2016,

DECIDE

Article 1er : Les sièges sont attribués aux listes de candidats dans les conditions indiquées ci-dessous :

2 sièges à pourvoir

Inscrits : 921 Votants : 589 Blancs ou nuls : 68 Suffrages exprimés : 521

Ont obtenu :

LISTE A :	Pour une université créative, ouverte et solidaire	198	: voix
LISTE B :	Ensemble à Tours – Ensemble contre la précarité	212	: voix
LISTE C :	SNPTES	111	: voix

	Total des voix recueillies par l'ensemble des listes	521	
Quotient électoral :	----- :	----- :	260,5
	Nombre de sièges à pourvoir	2	

Attribution des sièges au quotient :	----- = 0
	Quotient électoral

Liste A	Pour une université créative, ouverte et solidaire	0	: siège	reste :	198
Liste B	Ensemble à Tours – Ensemble contre la précarité	0	: siège	reste :	212
Liste C	SNPTES	0	: siège	reste :	111

Sièges restant à attribuer selon la règle du plus fort reste : 2

Liste A Pour une université créative, ouverte et solidaire 1 : siège
Liste B Ensemble à Tours – Ensemble contre la précarité 1 : siège
Liste C SNPTES 0 : siège

Article 2 : Sont en conséquence proclamés élus : (dans l'ordre de présentation de la liste)

PORCHERON Manuel	Liste B
SEABRA Lydia	Liste A

Article 3 : Le Directeur Général des Services de l'Université de Tours est chargé de l'affichage de la présente décision.

Fait à Tours, le 21 mars 2016

Le Président,



Loïc VAILLANT